

## Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

Mémoire présenté à la Commission d'enquête  
du  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par Monique Fontaine  
le 8 juin 2023

## Présentation

Mon nom est Monique Fontaine ». J'habite présentement à Trois-Rivières. J'ai pris ma retraite il y a une dizaine d'années et j'ai été amenée à m'intéresser aux questions environnementales. Je mesure le chemin parcouru. Le réseau est de plus en plus large et le discours qui était perçu comme marginal ne l'est plus <sup>1</sup>.

Nous apprenons. Pour ma part, j'apprivoise la chimie : protoxyde d'azote, dioxyde de carbone, méthane, et dans le cadre de ce projet, sulfure d'hydrogène.

À mes yeux, la crise climatique se présente comme un défi à l'intelligence collective. Le questionnement critique, la qualité de nos décisions et les règles qu'on se donne pour agir ensemble auront une influence déterminante sur la qualité de vie des générations futures. Je tiens à leur léguer en héritage : la paix et la justice nécessaires au maintien d'une société de droit ainsi que les valeurs de liberté, d'égalité et de dignité enchâssées dans la *Charte des droits et libertés de la personne* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 27 juin 1975.

---

<sup>1</sup> La fenêtre d'Overton, aussi connue comme la fenêtre de discours, est une allégorie qui situe l'ensemble des idées, opinions ou pratiques considérées comme plus ou moins acceptables dans l'opinion publique d'une société : <http://www.psychomedia.qc.ca/psychologie/2017-08-16/politique-fenetre-d-overton>

En guise d'introduction : ma demande d'audiences publiques

*Objet : Poursuite des opérations du LET de Champlain / Demande d'audiences publiques*

*Monsieur le Ministre,*

*Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur un projet dont Énergycycle est l'initiateur et dont le titre est : « Poursuite des opérations du LET de Champlain ».*

*D'entrée de jeu, la présence de milieux humides mérite un examen plus approfondi des risques pour la nappe phréatique. Des citoyens qui participaient à la session d'information du 13 mars dernier ont d'ailleurs souligné la proximité d'une source d'eau potable qu'ils utilisent.*

*D'autre part, cette séance publique a permis de mieux mesurer l'ampleur d'un projet dont les enjeux méritent plus d'attention. Je suis préoccupée notamment par l'importation de déchets.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Monique Fontaine*

## Pourquoi le projet vous intéresse-t-il?

### Deux titres

J'ai été interpellée par l'écart entre le titre affiché sur le site du BAPE : *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain* et le titre donné au projet par l'initiateur dans l'Avis de projet : « Poursuite des opérations du LET de Champlain »<sup>2</sup>.

Pour éclairer la question, j'ai donc fait appel à ma mémoire d'étudiante en gestion de projet et trié l'information à l'aide de la méthode du cadre logique<sup>3</sup>.

### Qu'est-ce qu'un projet

Un projet se caractérise par définition un début et une fin déterminée. Il est, par nature différent des opérations courantes. Un projet est par définition unique. Il vient satisfaire un besoin nouveau.

Un projet a un but précis et unique à atteindre : un extrant principal qui normalement correspond au titre donné au projet. Il s'agit du troisième niveau d'un cadre logique et la correspond à la responsabilité du gestionnaire du projet.

L'identification du client est primordiale dans l'analyse d'un projet : « Si vous oubliez tout de vos études en gestion de projet, pensez à identifier *Le* client... Car il peut y en avoir plusieurs et à différents niveaux du projet; par exemple une chaîne d'épicerie sert des clients dans ses commerces.

Le projet est avant tout un agent de changement qui s'inscrit dans la planification stratégique de l'entreprise. C'est le 4<sup>ème</sup> niveau du cadre logique (le niveau supérieur). Pour revenir à notre exemple, si elle était inscrite en bourse, notre chaîne d'épicerie serait d'abord redevable à ses actionnaires et à son conseil d'administration.

### Le partenariat

Les opérations du LET sont confiées à Matrec<sup>4</sup>, une filiale de la compagnie Green For Life<sup>5</sup> / GFL Environmental Inc<sup>6</sup>.

### Observations

Le projet s'avère plus ample que ne l'annoncent

- a) la description du mandat donné à Tetra Tech QI inc au point 1.4
- b) le titre attribué par l'initiateur au point 2.1 de la page 2. de l'Avis de projet, soit : « Poursuite des opérations du LET de Champlain ».

En effet, c'est au point 2.2 du formulaire Avis de projet - dont le but est de vérifier l'assujettissement au Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets – qu'on peut lire : « (...) il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique visé à la section 2 du chapitre II du règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (chapitre Q-2, r. 19).  
Réf. <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-23-094/3211-23-094-1.pdf>

---

<sup>2</sup> Avis de projet : « Poursuite des opérations du LET de Champlain » : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-23-094/3211-23-094-1.pdf>

<sup>3</sup> Le cadre logique Réf. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/204/1/mariobarrette.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.infodimanche.com/actualites/affaires-et-economie/483654/matrec-met-la-main-sur-conteneurs-krt-inc>

<sup>5</sup> « GFL se présente comme « la quatrième plus grande entreprise de services environnementaux diversifiés en Amérique du Nord ». L'entreprise offre une gamme de services allant de la gestion des déchets solides non dangereux à l'assainissement des sols, en passant par la gestion des déchets liquides. GFL est présente sur l'ensemble du territoire canadien ainsi que dans la moitié des états américains. » François Drouin, 19 mars 2023 dans <https://www.infodimanche.com/actualites/affaires-et-economie/483654/matrec-met-la-main-sur-conteneurs-krt-inc>

<sup>6</sup> « GFL Environmental Inc. is an extensive, integrated system of transportation networks, disposal and processing facilities capable of managing solid non-hazardous wastes, liquid waste, recyclables and contaminated soil. GFL Environmental Inc. is on a mission to help you **protect the environment**, save you money **and reduce your liability** while offering you quality service and solutions. » <https://www.owma.org/companies/gfl-environmental-inc>

Le titre *Poursuite des opérations du LET de Champlain* qu'on peut lire dans le formulaire signé par l'initiateur ne reflète pas la taille réelle du projet. Il semble être un enjeu, un risque plutôt que la description de l'extrait principal du projet. Le titre affiché sur le site du BAPE : *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain* rend mieux compte de la réalité. Un scénario qui se répète : une surcapacité d'enfouissement et une dette. Depuis quelle date le dépassement du seuil de capacité du LET est-il une hypothèse, en l'occurrence ici, un risque connu de l'initiateur... des gestionnaires ? Depuis 2019 !

Le projet et le client

On peut lire dans le résumé du projet : « Afin d'assurer la poursuite et le développement des activités du LET après 2023, moment où il atteindra sa pleine capacité, Énercycle, l'initiateur du projet, souhaite y ajouter une capacité de 5,75 M m<sup>3</sup> et faire passer sa capacité annuelle de 150 000 à 250 000 t. Cela permettrait d'enfouir davantage de résidus fins de CRD (100 000 t. par année) et de desservir de nouveaux clients de l'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal. »<sup>7</sup>

Le problème de fond demeure : Énercycle ne respecte pas les limites du mandat qui lui est confié. Il ne s'agit pas de répondre aux besoins locaux d'élimination mais de satisfaire les besoins en élimination de Matrec<sup>8</sup>.

❖ Quelles sont vos préoccupations à l'égard du projet?

La dimension sociétale et l'action discursive me préoccupent au plus haut point. Qu'il s'agisse de relations d'affaires ou de gouvernance publique, le lien de confiance est primordial.

La mission d'Énercycle

Propriétaire du LET de Champlain, l'organisme public Énercycle énonce ainsi sa mission : « *Dans le respect de l'environnement, Énercycle assure la gestion efficace des matières résiduelles de la Mauricie. Cette gestion est faite en collaboration avec les citoyens des différentes municipalités partenaires. Ce partenariat permet de préserver la chaîne de valeurs des ressources.* »<sup>9</sup>.

❖ Ce projet est-il acceptable? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?

Circulation accrue de camions lourds, dépassement actuel (pré-autorisé ?) de la norme de soufre d'hydrogène. Il est évident que ce projet modifierait son milieu d'accueil.

Il affecterait la nappe phréatique, la qualité de l'air, la biodiversité; il perturberait la vie sociale (qui choisirait de vivre près d'un dépotier interrégional) et la valeur des terrains et des immeubles; il affecterait l'ensemble des projets de développement économique de Champlain.

L'empreinte matière est lourde. Les tourbières, les milieux humides sont des infrastructures rentables, durables et sans entretien qui ont un rôle déterminant dans la gestion de la crise climatique. Si on les détruit, il faudra inévitablement les remplacer par des ouvrages coûteux à construire et à entretenir qui, eux, n'auront pas l'avantage d'entretenir la biodiversité ni de stocker les GES

Le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Champlain appartient à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle). Si Énercycle est propriétaire du terrain du LET de Champlain, cela n'en fait pas pour autant une propriété privée. Le terrain du LET de Champlain est devenu la quasi-propriété de GFL.

<sup>7</sup> Source : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/agrandissement-let-champlain/documentation/>

<sup>8</sup> <https://www.infodimanche.com/actualites/affaires-et-economie/483654/matrec-met-la-main-sur-conteneurs-krt-inc>

<sup>9</sup> <https://www.enercycle.ca/qui-sommes-nous/>

Si on tient compte des biens et services qui seront détruits ou affectés du fait des opérations conjointes d'Énercycle et de Green for life pour la production d'un revenu. Le solde intermédiaire de gestion peut paraître positif mais le solde du compte de production est négatif pour la Mauricie et il est positif pour GFL et ses actionnaires.

❖ Quels sont vos commentaires et vos suggestions pour améliorer le projet? Quelle est votre position quant à l'autorisation ou non du projet?

On peut liquider la dette d'Énercycle qui doit s'en tenir à sa mission qui est d'assurer la gestion efficiente des matières résiduelles de la Mauricie. Les besoins annuels en élimination d'Énercycle pour la MRC Des Chenaux ne dépassent pas 10 000 t.m. Or, la capacité demandée pour le projet est de 250 000 t.m. par année

Il est nécessaire de pousser l'analyse coûts-avantages. À la question : « Combien cela coûterait-il aux résidents-proprétaires de la Mauricie pour liquider la dette d'Énercycle? », on a répondu : « 10\$ par porte, sur le compte de taxes. ».

Si le Ministre acceptait le projet, le MELCCFP ne respecterait pas ses propres politiques et du Rapport de la commissaire au développement durable <sup>10</sup>—

---

<sup>10</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2022-2023, avril : [https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/202/01\\_cdd\\_ch01\\_avril2023\\_web.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/202/01_cdd_ch01_avril2023_web.pdf)

## Annexes

### Annexe 1

#### Résumé du dossier

Le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Champlain appartient à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), un organisme regroupant 37 municipalités de la région. C'est toutefois Matrec, une division de GFL Environmental Inc., qui en gère les opérations.

#### Extrait du Résumé du dossier

« Le LET reçoit des résidus ultimes issus des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel ainsi que de la construction, rénovation et démolition (CRD). Dans le cadre d'un projet pilote, il accueille aussi des résidus fins issus du procédé de tri et de recyclage des matériaux de CRD.

Afin d'assurer la poursuite et le développement des activités du LET après 2023, moment où il atteindra sa pleine capacité, Énercycle, l'initiateur du projet, souhaite y ajouter une capacité de 5,75 M m<sup>3</sup> et faire passer sa capacité annuelle de 150 000 à 250 000 t. Cela permettrait d'enfouir davantage de résidus fins de CRD (100 000 t. par année) et de desservir de nouveaux clients de l'Estrie, de la Montérégie et de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Énercycle prévoit l'aménagement de 17 cellules sur une superficie de 25,7 ha. Elles seraient creusées à une profondeur de 6 à 12 mètres et entourées d'un écran d'étanchéité. Au-dessus du sol, elles s'élèveraient à une hauteur de 46 m. L'organisme entend munir ces nouvelles installations de systèmes de gestion des eaux pluviales, de collecte et de traitement des eaux de lixiviation (eaux percolant dans les massifs de déchets) et de gestion du biogaz. Il maintiendrait également une zone tampon de 50 m autour du site.

Chaque cellule ferait l'objet d'une phase de construction, d'exploitation et de recouvrement jusqu'à la fermeture du lieu aux alentours de 2045. L'initiateur effectuerait ensuite un suivi pour une période de 30 ans. Le coût du projet est estimé à 174 M\$.

#### **Impacts sur l'environnement et mesures d'atténuation prévues**

L'aménagement des cellules entraînerait une perte de végétation terrestre (25,5 ha) et de milieux humides (3,0 ha au maximum). Il en découlerait une perte d'habitats fauniques, notamment pour des amphibiens, reptiles, mammifères et oiseaux, dont le pioui de l'Est, une espèce considérée préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. À ce chapitre, Énercycle propose, par exemple, de revégétaliser chaque cellule dès sa fermeture.

L'initiateur entend respecter les critères et les normes entourant le climat sonore. Concernant la qualité de l'air, un dépassement de la norme en sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) est toutefois attendu. Par ailleurs, des GES seraient produits tout au long du projet. Parmi les mesures pour limiter cet effet, Énercycle prévoit valoriser une partie du biogaz récupéré des cellules pour produire de l'énergie. Le reste serait brûlé.

Énercycle estime également que la circulation des camions s'intensifierait sur la route Sainte-Marie, qui croise un sentier de motoneige et côtoie une piste cyclable. À ce propos, il envisage, entre autres, d'augmenter la charge des camions pour en diminuer le nombre. »

Source : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/agrandissement-let-champlain/documentation/>

## Bibliographie

- ❖
- ❖ « Poursuite des opérations du LET de Champlain »  
<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-23-094/3211-23-094-1.pdf>
- ❖ <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/agrandissement-let-champlain/documentation/>
- Le cadre logique Réf. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/204/1/mariobarrette.pdf>
- Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2021-complet.pdf>
- Rapport générique du BAPE de janvier 2022 : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>
- Un article de Brigitte Trahan s'est ajouté; il donne accès à plusieurs liens pertinents :
- <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/2023/04/19/la-tenue-du-bape-a-champlain-pourrait-avoir-des-consequences-financieres-UU4TTVN6VBCR5PUNPAP5DEEA2U/>
- <sup>1</sup> <https://www.lenouvelliste.ca/2014/02/26/enfouissement-sanitaire-le-site-de-champlain-reste-ouvert-66be01241dd7334219442d6f9e43e7c8/>
- <sup>1</sup> <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/2023/04/19/la-tenue-du-bape-a-champlain-pourrait-avoir-des-consequences-financieres-UU4TTVN6VBCR5PUNPAP5DEEA2U/>
- <sup>1</sup> <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/agrandissement-let-champlain/>
- <sup>1</sup> <https://www.lenouvelliste.ca/2023/03/06/projet-dagrandissement-du-let-de-champlain-jusquau-31-mars-pour-sinformer-6eb00909e7a4b66e096f586875c334fd/>
- La quasi-propiété de l'usufruitier ou la propriété usufruitaire, Marc Nicod :  
<https://books.openedition.org/putc/1753?lang=fr#:~:text=10L%27organisation%20de%20cette,est%20appelé e%20à%20se%20reconstituer.>
- Quasi-usufruitier : [https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&letr=indx\\_catlog\\_q&page=9Cwa2L9ys9BU.html](https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-eng.html?lang=eng&letr=indx_catlog_q&page=9Cwa2L9ys9BU.html)
- 
- Portrait sommaire du traitement des enjeux économiques au BAPE\_ Résumé exécutif :  
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000312017>